

# Le Journal pour Tous

Organe de la famille, de la santé, de la médecine, des sciences, de la littérature, du droit, d'économie domestique, etc., etc.

PARAISANT LE JEUDI

Son but: Instruire, aider et éclairer.

<p><b>ABONNEMENT :</b> Canada et Etats-Unis : Un an.....\$2.50 Union postale : Un an.....\$4.00 Payable d'avance en une fois ou à raison de 25c par mois pour les abonnés du Canada et des Etats-Unis.</p>	<p>Rédaction <b>914, rue St-Denis, a Montreal.</b> Téléphone Bell : Est 2063. Directeur : <b>DOCTEUR R. VILLECOURT,</b> Lauréat de l'Académie et de la Faculté de Médecine de Paris</p>	<p><b>Annonces et Reclames</b> Tout ce qui concerne la publicité sera reçu au bureau de l'administration du JOURNAL POUR TOUS, O. MARCHAND &amp; FRERES, 56 rue Amherst, Montréal. Tel. Bell Est 8396. Les manuscrits et les clichés ne sont pas rendus.</p>
--	---	--

## CHRONIQUE

*Un nouveau moyen pour reconnaître la mort réelle*

Le "Journal pour Tous" a eu l'occasion de traiter, l'importante et intéressante question, de la mort apparente et d'indiquer les moyens les plus pratiques pour reconnaître la mort réelle.

Depuis cet article qui a paru au mois de juin dernier, (No 4 du "Journal pour Tous"), plusieurs lecteurs, obsédés par l'idée qu'ils pourraient bien un jour être enterrés vivants, m'ont écrit pour me demander des renseignements complémentaires sur le sujet.

Pour leur être agréable, j'ai résolu de leur consacrer cette courte chronique, avec d'autant plus de plaisir, que depuis le dernier article, un procédé nouveau est venu simplifier la question et démontrer que la mort pouvait être reconnue par chacun.

Je dois dire que la peur de se réveiller dans une boîte en bois, quelquefois doublée de zinc ou de plomb, sous 5 ou 6 pieds de terre, n'est pas une perspective gaie et peut impressionner une partie de l'humanité, car les accidents de ce genre ne sont pas aussi rares qu'on serait tenté de le supposer.

Je pourrais citer, à l'appui de cette opinion, les noms et adresses de personnes qui ont survécu, et qui vivent encore présentement après avoir été considérées comme "décédées" et rayées momentanément de la liste des vivants. Il n'y a pas très longtemps, les journaux ont raconté, avec force détails, l'histoire d'un de ces "morts vivants" se réveillant au milieu de son propre enterrement !

En Allemagne on a créé des chambres mortuaires, dans lesquelles on expose les

cadavres des morts pendant plusieurs jours avant de les mettre dans les fosses, pour éviter les enfouissements des gens en léthargie, ou dans un état de mort apparente.

Or, en juin 1903, à Ludwigsbafen (Bavière) il y eut dans un de ces dépôts mortuaires, une sensationnelle résurrection : une femme revint à sa maison, parmi les siens, vêtu simplement du linceuil qui avait servi à l'ensevelissement deux jours auparavant.

À Montréal même, on m'a affirmé, que lorsque l'on désaffecta le cimetière qui se trouvait sur l'emplacement du carré Victoria, les corps enfouis dans la glaise étaient parfaitement conservés et que lors de l'exhumation, on constata qu'un certain nombre d'entre eux étaient retournés, les uns sur le côté, les autres sur le ventre, et que plusieurs paraissaient avoir rongés leurs vêtements et même que les membres supérieurs de quelques-uns portaient des traces de morsures humaines !

Ce récit ne m'a pas surpris outre mesure, car dans maintes circonstances, les mêmes constatations ont été signalées à la suite de fouilles faites dans des cimetières.

Le docteur Icard de Marseille (France), qui s'est livré à des recherches et à une étude consciencieuse de la question a découvert un moyen certain pour faire reconnaître si la vie a disparue complètement. Ce moyen c'est l'injection sous-cutanée d'une faible dose de fluorescine, dont il suffit d'un grain pour verdir 2 à 3 milles pintes d'eau et qui verdira tout le corps si la mort n'est qu'apparence, parce que la circulation n'est jamais complètement arrêtée dans ce cas.

Le procédé de contrôle qui a reçu l'approbation de bien des savants serait parfait s'il n'avait l'inconvénient d'obliger à la présence d'un médecin, ou tout au moins d'une personne compétente, pour pratiquer l'injection hypodermique.

Devant cette objection, le Dr. Icard s'est